

## Bureau des installations classées pour la protection de l'environnement

### Commune de FRESNES-SUR-ESCAUT

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

La société Traitement et Valorisation des Déchets (TVD), dont le siège social sis 274 rue Jean Jaurès 59970 FRESNES-SUR-ESCAUT, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale pour la régularisation administrative de son établissement situé à la même adresse.

Cette demande sera soumise à l'enquête publique, en mairie de **FRESNES-SUR-ESCAUT** (siège de l'enquête) **pendant trente-deux jours consécutifs, soit du 8 février au 11 mars 2022 inclus**, où le public pourra prendre connaissance des dossiers contenant les études d'impacts et de dangers, la note de présentation non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse transmis par l'exploitant le 23 décembre 2021, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet (respect des règles sanitaires en vigueur).

Celles-ci pourront également être transmises :

– par voie électronique en les consignnant sur le registre dématérialisé à l'adresse :

<https://participation.proxiterritoires.fr/instruction-tvd>

En cas de dysfonctionnement du registre dématérialisé, une adresse courriel de secours est mis à disposition du public : [instruction-tvd@mail.proxiterritoires.fr](mailto:instruction-tvd@mail.proxiterritoires.fr)

– exceptionnellement, de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences,

– par voie postale en mairie, place Paul Vaillant Couturier 59970 FRESNES-SUR-ESCAUT, à l'attention de M. le commissaire-enquêteur.

**Le public est averti que toutes les observations et propositions seront nominativement accessibles sur le site internet.**

M. Hervé MAILLARD, retraité, directeur des services du syndicat intercommunal pour les transports urbains de la région (SITURV) de VALENCIENNES, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de FRESNES-SUR-ESCAUT au lieu de consultation du dossier, lors des permanences ci-après :

- **Mardi 8 février 2022 de 8h30 à 12h30**
- **Samedi 5 mars 2022 de 8h30 à 11h30**
- **Vendredi 11 mars 2022 de 13h30 à 17h30**

Il est rappelé que compte tenu de la situation épidémique liée à la COVID-19, l'organisation de l'enquête publique doit respecter les mesures prises visant à limiter la propagation du virus.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2022> et sur le site internet du registre dématérialisé : <https://participation.proxiterritoires.fr/instruction-tvd>

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous uniquement.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de Mme Noémie PRUVOST, ingénieure environnement du Groupe Astradec Environnement, dont la société Traitement et Valorisation des Déchets (TVD) est une filiale – Tél. : 07.48.10.25.81 – Courriel : [pruvost@astradec.com](mailto:pruvost@astradec.com)

**La clôture de l'enquête aura lieu le vendredi 11 mars 2022 à 17h30 (y compris pour le registre dématérialisé ainsi que l'adresse mail associée).**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2022>, à la préfecture du Nord ainsi qu'en mairie de FRESNES-SUR-ESCAUT, lieu de l'enquête publique pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.